**AVIS**

Il est porte a la connaissance des habitants de la commune que les adjudicataires de la chasse procederont a des battues dans tous les bois de la commune :

- dimanche 14 octobre 2018

- jeudi 25 octobre 2018

- mardi 30 octobre 2018

- dimanche 4 NOVEMBRE 2018

- samedi 17 novembre 2018

- jeudi 29 novembre 2018

- dimanche 2 decembre 2018

- mercredi 12 decembre 2018

- vendredi 21 decembre 2018

- vendredi 28 DECEMBRE 2018

- jeudi 3 janvier 2019

- mardi 15 janvier 2019

- jeudi 31 janvier 2019

A cet effet, et par mesure de sécurité, il est demandé aux promeneurs,   
  
V.T.T., cavaliers, de respecter ces jours de chasse et de ne pas se promener   
  
dans les forets aux dates susvisees.

MARANge-silvange, le 18 octobre 2018

Le maire

Yves muller